



Pôle de ressources ÎLE DE FRANCE en éducation thérapeutique du patient

Charte de partenariat du Pôle de Ressources en ETP

Les partenaires du pôle de ressources souhaitent, par les actions qu'ils proposent, promouvoir des développements de l'éducation thérapeutique répondant aux critères de qualité suivants.¹

L'éducation thérapeutique du patient vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec la maladie chronique. Elle participe à l'amélioration de la santé du patient (biologique et clinique) et à l'amélioration de sa qualité de vie et à celle de ses proches.

Elle vise aussi à aider les parents et aidants des patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin.

Tous les patients peuvent apprendre et nul ne peut décider que, pour une personne donnée, un apprentissage est définitivement impossible.

L'éducation thérapeutique du patient relève des pratiques professionnelles. Nul ne peut prétendre se l'approprier de façon exclusive à des fins de spécialisation. Elle n'est pertinente que si elle est intégrée dans l'approche clinique et thérapeutique du patient.

L'éducation thérapeutique ne se décrète pas...et rien ne permet de l'imposer à quiconque. Les patients sont en droit de la refuser.

Les acteurs de santé qui participent à l'éducation thérapeutique d'un patient doivent être coordonnés dans une optique de prise en charge complète et cohérente du patient.

La mise en œuvre de l'éducation thérapeutique par un professionnel de santé relève avant tout de sa propre responsabilité professionnelle, indépendamment de toute politique institutionnelle.

La mise en œuvre de l'éducation thérapeutique repose sur les données de la recherche multidisciplinaire et sur l'appel à la créativité des professionnels de santé et des patients à tous les instants de leurs rencontres.

La participation des patients à toutes les étapes de conception et de validation des programmes d'éducation thérapeutique est souhaitable. Elle vise à renforcer leur pertinence et leur utilité.

¹Certains principes sont directement inspirés des recommandations de la Haute Autorité de Santé (2007), ainsi que des chartes de l'Association « Apprendre » de l'Université Lumière-Lyon 2-Département des sciences de l'éducation. 16, quai Claude Bernard- 69007 LYON; du Pôle de Ressources en éducation thérapeutique des pays de la Loire, IREPS-Pays de la Loire, Hôpital Saint Jacques, 85 rue Saint Jacques- 44093 NANTES Cedex 1; de l'IPCEM, 8/14 passage Ste Anne Popincourt, 75011, PARIS.11

L'éducation thérapeutique requiert un dispositif de suivi éducatif qui soit pleinement intégré dans le système de soin.

Les activités éducatives promues visent à faciliter la participation des patients à toutes étapes du programme d'ETP. Elles relèvent de pratiques individuelles et collectives.

Tout professionnel de santé ou personne cooptée pour ses compétences peut mettre en œuvre une éducation thérapeutique sous condition de suivre et valider une formation à l'éducation thérapeutique.

Le développement de l'éducation thérapeutique s'appuie sur le besoin de rencontres formatives, multi professionnelles et interdisciplinaires, entre professionnels de santé et patients, faisant appel à des lieux et des formats de réunions innovants.

Le pôle de ressources participe à l'égalité de l'accès des patients à l'ETP. L'ETP est un droit pour toutes les personnes malades.

Le pôle de ressources en ETP est accessible aux professionnels, aux structures de santé de ville et aux associations de patients qui mettent et veulent mettre en œuvre des programmes d'ETP ambulatoire et de proximité, quelque soit la thématique envisagée. Conçu comme une structure d'aide et de soutien technique, il s'appuie sur une coordination des partenaires territoriaux, dans le cadre du développement d'une politique régionale.

Les liens avec les structures hospitalières ayant des programmes d'ETP sont envisagés dans des perspectives de complémentarité, visant à une cohérence des programmes éducatifs entre « la ville » et l'hôpital et à assurer la continuité des parcours d'éducation.

Le signataire souscrit aux valeurs de cette charte et s'engage à participer aux travaux du Pôle de Ressources en Education Thérapeutique des Patients.